

bloc notes



Rapport du président

Bilan de l'exercice 2000-2001

présenté aux membres du RAAV le 26 mai 2001
lors de l'assemblée générale annuelle

Chères/chers membres,

Avant de procéder au bilan de l'exercice terminé le 31 mars 2001, fidèle à la tradition, je commence par vous rappeler les principaux mandats conférés au RAAV en vertu de la Loi S-32.01 sur le statut de l'artiste : veiller à l'honneur et à la liberté d'exercice de la profession d'artiste ; promouvoir la réalisation de conditions favorables à la création et à la diffusion des œuvres ; défendre et promouvoir les intérêts économiques, sociaux,

moraux et professionnels des artistes ; et les représenter chaque fois qu'il est d'intérêt général de le faire.

Permettez-moi maintenant d'aborder les grands thèmes de l'année 2000-2001.

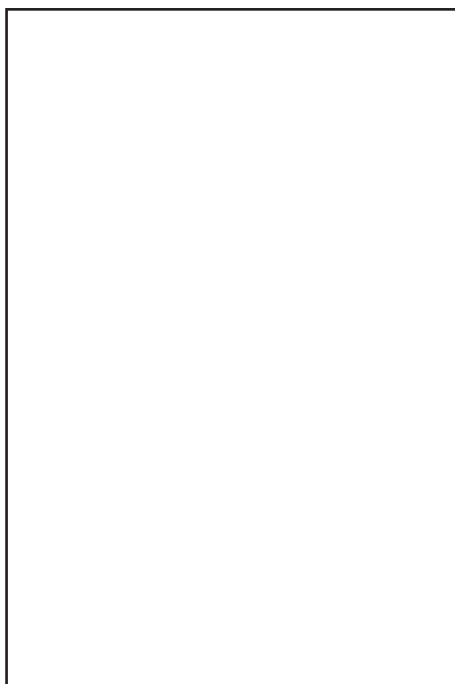
L'AFFAIRE ARTIMAGE
Malheureusement, on peut dire que l'affaire *Artimage* est caractéristique du genre de problème auquel se heurtent constamment les artistes en arts visuels. Aussi incroyable que cela puisse

paraître, au Québec et au Canada, en l'an 2001, le but avoué d'un grand nombre de diffuseurs est d'échapper aux principes de la *Loi sur le droit d'auteur*, de la contourner chaque fois que c'est possible. Sans la moindre honte, ces diffuseurs demandent inlassablement aux artistes de céder gratuitement leurs droits d'auteur. Quand on connaît la maigreur des revenus des artistes, on ne peut rester indifférent devant cet abus de pouvoir. Mais ce qui rend la situation encore plus

PAR
RICHARD
BAILLARGEON,
ARTISTE ET
PRÉSIDENT DU RAAV

N° 74
SEPTEMBRE 2001

Richard Baillargeon
Photo : André Barrette



qu'ils ouvriraient le site *Artimage* le 31 mai 2000, sans payer de droits d'auteur aux artistes. Nous avons alors conclu que la seule manière de faire respecter ces droits était de recourir aux mesures légales. Le 26 mai 2000, nous avons fait parvenir aux trois musées une mise en demeure visant à empêcher l'ouverture du site tant qu'un accord ne serait pas conclu quant au montant des redevances et à la teneur des licences de droit d'auteur proposées aux artistes. Je n'entrerai pas ici dans tous les détails de notre argumentation légale². Je signalerai seulement que cette mise en demeure a produit l'effet escompté : les musées n'ont pas ouvert le site.

Début juin, nous avons rencontré M. Adélarde Guillemette, sous-ministre de la Culture, qui nous a annoncé une bonne nouvelle : le ministère soutenait le principe du paiement de redevances dans le cadre d'*Artimage*. Cet appui du ministère à la cause des artistes s'est confirmé le 23 juin par un appel téléphonique du sous-ministre adjoint, M. Gérald Grandmont, à notre présidente d'alors, Danielle April. M. Grandmont a révélé que le ministère allait créer une *enveloppe spéciale* afin de payer les artistes. L'enveloppe en question couvrirait les redevances de droit d'auteur pendant une période d'essai de deux ans du site *Artimage*.

Cette nouvelle nous a beaucoup réjouis. En annonçant cette enveloppe spéciale, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reconnaissait le principe fondamental du paiement de redevances pour la diffusion d'œuvres d'art sur Internet et agissait donc dans le

(1)
Sur l'affaire *Artimage*,
consulter les
Bloc-notes 43, 46,
47, 52, 56, 61 et 63.

(2)
Voir le
Bloc-notes 61,
août 2000.

scandaleuse, c'est que nos institutions nationales sont les premières à pratiquer allègrement cette exploitation de l'artiste. Loin de donner l'exemple aux autres diffuseurs, nos plus grands musées d'art refusent ouvertement de payer des droits d'auteur pour la diffusion sur Internet. On croit rêver !

Pour celles et ceux d'entre vous qui n'auraient pas suivi l'affaire *Artimage*¹, voici une brève mise en contexte. *Artimage*, c'est le nom du site Web conjoint élaboré par le Musée du Québec, le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée d'art contemporain de Montréal. Au départ, ce projet prévoyait la diffusion sur Internet de quelque 20 000 œuvres issues des collections des trois musées. Or, malgré le budget de plus de 2 millions \$ alloué au projet, les musées n'ont pas prévu un sou pour payer des droits d'auteur aux artistes ! Les trois institutions ont plutôt misé sur leur position de force pour

demander aux artistes de céder gratuitement leurs droits d'auteur. Cette attitude est d'autant plus révoltante que le projet *Artimage* a bénéficié d'une subvention de 1,3 M\$ du *Fonds de l'autoroute de l'information* du gouvernement du Québec.

C'est ainsi que, depuis plus de deux ans déjà, le RAAV a dû se battre contre trois musées qui auraient dû être ses tout premiers alliés dans le respect des droits de l'artiste et ses premiers partenaires dans la lutte contre la pauvreté chronique des artistes.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur les multiples épisodes du feuilleton *Artimage* que nous avons régulièrement couvert dans le *Bloc-notes*. Je me limiterai à vous rapporter les faits saillants de l'année.

Rappelons d'abord les événements du printemps dernier. En dépit des protestations du RAAV, les trois musées ont annoncé

sens de la loi. Le fait même que le ministère se propose d'acquiescer les droits d'auteur à la place des musées semblait indiquer toute l'importance qu'il accordait à ce principe. Nous avons donc espéré que l'affaire *Artimage* serait bientôt résolue. Hélas, c'était compter sans l'entêtement des musées et l'influence considérable qu'ils exercent sur nos élus et sur le ministère de la Culture.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans que rien ne bouge. Il est essentiel de souligner, toutefois, qu'après notre mise en demeure du printemps 2000, *jamais plus* il n'a été question que les musées ouvrent le site *Artimage* sans payer les artistes. Autrement dit, notre démarche légale semble avoir provoqué, chez nos opposants, une prise de conscience quant aux conséquences juridiques et médiatiques de leur attitude. Tout à coup, les musées ont cessé de balayer du revers de la main la question des redevances sur Internet. C'est donc une étape fondamentale qui a été franchie dès lors, même si l'affaire *Artimage* allait connaître encore bien des méandres.

Le 1^{er} novembre, le gouvernement québécois mettait en vigueur un arrêté ministériel publié en juillet par la ministre de la Culture, Mme Agnès Maltais, sous le titre suivant : *Normes en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion de droits d'auteur des documents détenus par le gouvernement, les ministères et les organismes publics désignés par le gouvernement*. Sans vouloir nous vanter, il est certain que la détermination exemplaire dont notre organisme a fait preuve en matière de droit d'auteur a contribué, parmi d'autres facteurs, à cette initiative de la ministre.

Le 5 décembre, devant la stagnation persistante de l'affaire *Artimage*, le RAAV émettait un communiqué de presse afin de dénoncer l'immobilisme des trois institutions muséales. Quelques jours plus tard, M. Paul Lavallée, représentant des trois musées, invitait notre directeur Léo Beaulieu à une rencontre officielle qui a permis de clarifier la position des musées face à la volonté clairement exprimée par le MCC que les artistes soient payés dans le cadre d'*Artimage*. Sans s'opposer, de toute évidence, à ce que le ministère débourse à leur place les droits d'auteur dus aux artistes pendant une période de deux ans, les musées ne montraient toujours aucun empressement à régler le dossier. Ils semblaient désireux de poursuivre leur politique de la passivité, laissant entendre que la solution viendrait du ministère de la Culture et du RAAV.

En décembre et janvier, toujours soucieux de faire progresser le dossier, le RAAV a écrit aux musées pour leur demander la liste complète des œuvres devant être diffusées sur *Artimage*. Cette liste est évidemment nécessaire pour déterminer avec précision le coût total des redevances à verser aux artistes. Parallèlement à cette démarche, nous avons organisé des rencontres entre notre SODART et la SODRAC, une autre société québécoise de gestion de droits d'auteur, afin que les deux sociétés harmonisent leurs grilles tarifaires.

Le 26 janvier 2001, M. Gérald Grandmont, sous-ministre adjoint de la Culture, convoquait notre directeur Léo Beaulieu ainsi que M. Paul Lavallée, représentant des musées. C'est au cours de cette rencontre que

l'idée d'un *protocole d'entente* conçu par le ministère a été discutée pour la première fois. Le ministère a réitéré sa promesse d'enveloppe spéciale destinée à payer les droits d'auteur pour *Artimage* pendant une période de deux ans, mais pour les artistes québécois seulement. Soit dit en passant, il ne faut pas croire que le RAAV est en train d'acculer les musées à la faillite : les redevances pour la diffusion Internet sont très raisonnables puisqu'on parle d'environ 15 \$ par œuvre *par année*. Il n'y a aucune raison de s'apitoyer sur les musées qui sont tout à fait en mesure et en *devoir* de payer cette somme.

Le 11 avril, nous étions à nouveau convoqués par les représentants du ministère de la Culture qui nous ont remis un projet de protocole. Après l'avoir étudié, nous sommes arrivés à la conclusion suivante : bien qu'il nécessite d'importantes modifications, ce protocole constitue néanmoins un pas décisif vers le règlement de l'affaire *Artimage*.

Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui. D'importantes négociations restent à mener afin de finaliser le protocole et les modalités de paiement des artistes. Cependant, à moins d'un revirement imprévu, il nous paraît raisonnable d'affirmer que les ingrédients d'une solution sont enfin réunis. En effet, les musées ne sont pas en mesure de s'opposer à la volonté du ministère qui estime juste et nécessaire de payer des redevances aux artistes, conformément à la loi.

Il aura fallu plus de deux années de lutte acharnée pour que le RAAV obtienne justice pour les artistes dans cette tortueuse affaire. Pourtant, dès le départ,

deux lois établissaient clairement le bien-fondé de nos revendications : la Loi S-32.01 sur le statut de l'artiste et la *Loi sur le droit d'auteur*. Cela montre bien le sérieux retard qu'accuse le milieu des arts visuels quant au respect élémentaire des droits des artistes.

Ce qui m'amène à souligner un point fondamental. En matière de droit d'auteur, les artistes en arts visuels traversent un moment charnière de leur histoire. C'est maintenant ou jamais qu'il faut agir selon nos principes. Nous devons savoir choisir entre un petit bénéfice à court terme - par exemple, le prestige de voir nos œuvres diffusées sur un site muséal - ou un bénéfice moins immédiat mais plus substantiel : faire respecter nos droits d'auteur et recevoir les redevances qui nous sont dues !

Voilà pourquoi le RAAV vous invite, une fois de plus, à ne pas céder gratuitement vos droits d'auteur. Ce n'est pas que nous voulions brimer la générosité des artistes. Personne n'est contre la vertu. Ce que nous voulons empêcher, c'est que cette générosité soit *exigée* comme un dû par certains diffuseurs. Toute générosité doit être reconnue comme telle, et non pas se transformer en standard pernicieux qui serve à spolier les artistes. À l'heure actuelle, lorsqu'un artiste cède gratuitement une licence de droit d'auteur, il contribue souvent à entretenir une norme malsaine dont souffrent tous les artistes, surtout les plus pauvres. L'artiste doit se rendre compte que par son geste généreux, il est possible qu'il nuise, involontairement, à l'ensemble de la communauté des artistes visuels. En d'autres termes, si nous voulons

améliorer nos conditions de vie, il est nécessaire que nous développiions une conscience et une cohérence en tant que *groupe*. Sinon, certains promoteurs peu scrupuleux profiteront toujours de notre isolement.

Ne nous laissons pas impressionner par le prestige de certains diffuseurs, ni par le vieil argument de la « visibilité » ! Ce n'est pas la visibilité qui paie le pain et le beurre. Par contre, une redevance de droit d'auteur peut le faire. Je souhaite encourager tous nos membres à discuter de ces questions avec leurs collègues artistes, car au RAAV, nous constatons chaque jour que le premier obstacle au respect de nos droits d'auteur, c'est souvent notre propre insouciance en tant qu'artistes. C'est la façon quasi automatique dont nous cédonos nos droits dès qu'on nous les demande. Nous avons pris l'habitude, en quelque sorte, de ne pas être payés pour notre travail. Or une habitude, ça se change, et il est grand temps que les artistes en arts visuels du Québec prennent conscience du prix de leur labeur. Cessons de croire qu'on nous fait une grande faveur lorsqu'on diffuse nos œuvres !

DANS LA FOULÉE D'ARTIMAGE :

LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE DU QUÉBEC,
LE MUSÉE DES BEAUX-
ARTS DU CANADA ET
LOTO-QUÉBEC

L'une des raisons pour lesquelles le RAAV a tenu à se battre jusqu'au bout dans l'affaire *Artimage*, c'est que nous sommes conscients d'une chose : les grandes institutions exercent une influence majeure sur tous les autres diffuseurs. Si d'imposants

musées grassement subventionnés par l'État bafouent nos droits d'auteur, leur exemple sera malheureusement suivi par une myriade de diffuseurs. Voilà pourquoi le RAAV doit surveiller de très près le comportement de ces nobles institutions.

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Nous en avons eu la preuve en février dernier lorsque la Bibliothèque nationale du Québec a décidé de suivre le bel exemple des trois musées impliqués dans l'affaire *Artimage*. La Bibliothèque a fait parvenir aux artistes dont elle possède des œuvres une petite lettre dans laquelle elle leur demandait de lui céder gratuitement une licence de droit d'auteur. Une licence assez gloutonne, merci, puisque la Bibliothèque y requérait l'autorisation (et je cite) « d'exposer, de reproduire et de numériser les œuvres [...] et de les introduire sur son site Web, à sa discrétion », le tout de façon « irrévocable [...] et sans limite territoriale et de temps » ! Beau programme.

Naturellement, le RAAV n'allait pas laisser passer ce nouvel affront aux droits d'auteur et nous avons immédiatement alerté nos membres et les médias. De plus, dès son entrée en fonction, la nouvelle ministre de la Culture, Mme Diane Lemieux, a trouvé sur son bureau une lettre du RAAV dans laquelle nous exposions la situation et demandions au ministère une intervention rapide.

Il semble bien que le ministère soit intervenu. Car peu de temps après, nous apprenions que la Bibliothèque avait cessé de faire circuler sa disgracieuse licence et

le ministère nous informait de sa recherche d'une solution globale à cette affaire. Bien entendu, l'affaire en question n'est pas encore réglée et il faudra sans doute patienter plusieurs mois avant d'obtenir un règlement. N'oublions pas que le protocole concernant *Artimage* n'est pas finalisé et que ce protocole servira de modèle d'entente entre les artistes et d'autres institutions telles que la Bibliothèque, justement. Mentionnons que dans la loi qui officialisera la fusion entre la Bibliothèque nationale et la Grande Bibliothèque, une clause stipule que le paiement des droits d'auteur doit être respecté. Certes, la lenteur du processus et la mauvaise volonté de certaines sociétés d'État sont exaspérantes. Par contre, il est encourageant de constater que le ministère de la Culture du Québec, après avoir longtemps louvoyé sur la question des droits d'auteur dus aux artistes, accorde désormais un appui ferme à notre cause, ce que la ministre elle-même, Mme Lemieux, nous a confirmé récemment de vive voix.

Au sujet de la Bibliothèque nationale, il faut préciser que la SODART a déjà remporté une victoire qui démontre qu'on ne badine pas avec la *Loi sur le droit d'auteur*. Voici le contexte : en 1999-2000, la Bibliothèque a eu le front de diffuser sur son site Internet plus de 400 œuvres appartenant à ses collections, cela sans aucune permission des artistes ! Il s'agissait donc d'une violation pure et simple du droit d'auteur. Mal lui en prit. Car notre SODART lui a envoyé une petite facture de près de 5 000 \$ que la Bibliothèque a bien été forcée de payer, malgré ses protestations. Et comme par hasard, c'est suite à ces événements que la Biblio-

thèque a commencé à envoyer aux artistes sa déplorable licence...

LE DOLLARAMA DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

La série noire continue avec un autre cas analogue. En avril dernier, nous nous sommes rendu compte que le très respectable Musée des beaux-arts du Canada, situé à Ottawa, faisait lui aussi parvenir aux artistes une demande de licence totalement inacceptable. Le scénario est le même que d'habitude : jouant de son pouvoir comme de l'ignorance des artistes, le Musée des beaux-arts leur demande de pratiquement tout céder pour la somme symbolique de 1 \$. Ce misérable dollar, le Musée n'entend même pas le déboursier, le considérant comme « réputé payé ». Très intéressante, l'idée du dollar « réputé payé »... C'est sans doute avec des dollars « réputés payés » que nous allons faire l'épicerie ou acheter nos matériaux.

La licence demandée par le Musée des beaux-arts du Canada est d'une avidité scandaleuse : l'artiste doit autoriser une utilisation globale de son œuvre, incluant la production d'affiches, d'invitations, de publicités, de matériel éducatif et bien entendu, toute utilisation électronique telle que l'Internet. Le tout jusqu'à l'expiration du droit d'auteur, soit 50 ans après la mort de l'artiste. Cette licence atteint des proportions démesurées puisqu'elle va jusqu'à autoriser *d'autres organismes* que le Musée à jouir de ces droits. Ces organismes, qui ne sont même pas identifiés, sont regroupés sous la vague appellation d'« institu-

tions sans but lucratif similaires » au Musée des beaux-arts.

Détail révélateur : pendant que le Musée demande à certains artistes de financer son dollarama, il est bien obligé, par ailleurs, de payer des droits d'auteur à *d'autres* artistes qui sont représentés par des sociétés de droit d'auteur. En effet, les artistes qui appartiennent à ces sociétés connaissent leurs droits et n'ont généralement aucune intention de les laisser exploiter. Cela signifie que lorsque le Musée souhaite reproduire une œuvre de Donald Judd, par exemple, il n'a pas d'autre choix que de payer - car Donald Judd est représenté par une société de droit d'auteur, la SODART en l'occurrence.

On observe donc, au Canada et au Québec, un genre de système « deux poids, deux mesures » : pendant que certains artistes se font avoir parce qu'ils connaissent mal la loi et parce qu'ils ne sont pas défendus par une société de droit d'auteur, d'autres artistes se font payer des licences en bonne et due forme. Est-ce là un traitement équitable ? N'est-ce pas profiter honteusement de la vulnérabilité ou de l'ignorance de certains artistes ?

LOTO-QUÉBEC

On ne saurait évoquer les abus de pouvoir des grandes institutions sans mentionner Loto-Québec. Comme vous le savez, le RAAV dénonce depuis des années l'arrogance de cette société d'État qui viole allègrement l'esprit de la *Loi sur le droit d'auteur*. Le 2 mai dernier, notre vice-présidente Danielle April a encore écrit au sous-ministre des Finances, M. Gilles Godbout, pour lui expliquer le chantage

auquel se livre Loto-Québec en exigeant des artistes qu'ils abandonnent tous leurs droits d'auteur avec la vente d'une œuvre. Nous vous encourageons à suivre l'exemple de plusieurs valeureux artistes qui ont préféré renoncer à une vente plutôt que de céder au chantage de Loto-Québec.

(3)
Sur le droit
d'exposition,
consulter le
Bloc-notes 63,
octobre 2000.

Avec la mise en vigueur de l'arrêté ministériel sur le droit d'auteur que nous mentionnions plus haut, et avec les pressions que nous continuons d'exercer, nous espérons que bientôt, les artistes ne seront plus acculés à ce choix cornélien entre le sacrifice d'une vente ou le sacrifice des droits d'auteur.

(4)
Sur le M.A.L.,
consulter les
Bloc-notes 52, 54,
55, 56, 59, 60,
67 et 69.

En terminant cette section, soulignons que nous attendons avec impatience un avis officiel de la *Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs* (CRAAAP), présidée par M^e Jean Corriveau ; cet avis concerne notamment la protection des droits d'auteur sur Internet.

LA SODART

La SODART, la société de gestion collective des droits d'auteur fondée par le RAAV en 1997, compte aujourd'hui quelque 16 000 adhérents en provenance, non seulement du Québec et du Canada, mais d'une douzaine d'autres pays. En effet, comme vous le savez, notre SODART a signé des accords avec des sociétés de gestion de droits d'auteur situées en France, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Norvège, en Hongrie, en Finlande, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Australie - pays auxquels se sont ajoutés cette année la Belgique, le Portugal et la Suède.

En 2000-2001, l'un des gains majeurs de la SODART demeure sans contredit la percée accomplie dans le domaine des droits reprographiques. Comme vous avez pu le lire dans le *Bloc-notes* 68, la SODART a reçu du CARFAC Copyright Collective une intéressante quote-part reprographique totalisant plus de 46 000 \$. Nous reviendrons sur ce sujet lorsqu'il sera question de CARFAC. Une autre avancée importante : la SODART occupe maintenant un siège au conseil d'administration de Copibec, l'organisme québécois chargé de collecter, puis de distribuer les redevances de droit reprographique aux créateurs concernés. Le dossier progresse et nous sommes en mesure d'espérer que les artistes en arts visuels qui ont droit à ce type de redevance recevront bientôt leur juste part.

Sur le plan international, après trois ans de démarches, la SODART a été officiellement admise à la CISAC, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs. Cette prestigieuse reconnaissance confirme la crédibilité de notre SODART et ne peut que stimuler son essor. À titre d'exemple, notre statut de membre de la CISAC nous a permis de participer récemment au congrès du CIAGP, le Conseil international des auteurs des arts graphiques et plastiques et des photographes, qui est en quelque sorte la branche « arts visuels » de la CISAC. Ce congrès a eu lieu à Zurich il y a quelques jours, les 14 et 15 mai. J'y ai présenté une allocution sur le droit d'exposition³ qui, soit dit en passant, constitue l'un des aspects les plus novateurs de la loi canadienne sur le droit d'auteur.

Le bilan des transactions de la SODART s'élève à 110 licences émises au cours de l'exercice 2000-2001, pour un total de redevances perçues de 102 500 \$ (incluant les taxes applicables). De ce montant, 78 500 \$ ont été redistribués aux artistes ou à leurs ayants droit et 22 400 \$ représentent le revenu net de la SODART. La SODART poursuit donc son développement opérationnel et financier tout en assumant sa mission, qui est de défendre et promouvoir les droits d'auteur des artistes en arts visuels.

À ce sujet, on ne peut passer sous silence le rôle crucial qu'a joué l'équipe de la SODART lors des importantes négociations concernant l'affaire *Artimage*, notamment. La SODART offre aux artistes en arts visuels une expertise de haut calibre dans ce domaine complexe et en rapide évolution qu'est le droit d'auteur. Je vous rappelle en passant que ce n'est pas parce que vous êtes membre du RAAV que vous appartenez automatiquement à la SODART. Même si la SODART est le « rejeton » du RAAV, il s'agit de deux organismes distincts. Bref, j'invite encore une fois tous les membres du RAAV à adhérer à la SODART afin de bénéficier de cette expertise exceptionnelle qu'elle est en mesure de vous offrir. C'est la façon la plus simple et la plus logique de vous assurer du respect intégral de vos droits d'auteur.

LE MOUVEMENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES (M.A.L.)

Comme vous le savez, le M.A.L., créé à l'automne 99, a poursuivi avec succès ses activités, toujours

dans le même but : améliorer les conditions de vie et de création des artistes et des travailleurs culturels. Je vous rappelle que le M.A.L.⁴ se compose de huit associations professionnelles - dont la nôtre - représentant les créateurs québécois de toutes les disciplines : arts visuels, théâtre, musique, littérature, etc. À ces associations s'ajoutent sept conseils régionaux de la culture.

Dès le départ, le RAAV a décidé de s'investir à fond au sein du M.A.L. car il nous est apparu clairement que cette nouvelle coalition constituait notre meilleure chance d'obtenir un accroissement des fonds publics alloués aux arts visuels. Ce pari, nous l'avons gagné !

Effectivement, au printemps 2000, le M.A.L. remportait une première victoire lorsque le gouvernement québécois a consenti à octroyer 12 millions supplémentaires au CALQ. Pour nous des arts visuels, ces 12 millions se sont traduits par une augmentation de 2 millions du budget alloué par le CALQ aux arts visuels. Le budget des arts visuels est donc passé de 6 à 8 millions pour l'année 2000, ce qui représente un gain majeur.

Notre organisme a également bénéficié de cette manne puisque qu'il a reçu, pour l'exercice 2000-2001, un supplément non récurrent de 28 000 \$. Certes, ce montant ne comble pas les besoins réels du RAAV, mais il reste que 28 000 \$, c'est l'augmentation la plus substantielle que nous ayons obtenue depuis 1995.

Malgré ses côtés positifs, la victoire du printemps 2000 comportait plusieurs bémols : les 12

millions obtenus n'étaient pas récurrents et restaient d'ailleurs bien en deçà des 45 millions réclamés par les créateurs...Voilà pourquoi le M.A.L., loin de s'endormir sur ses lauriers, a aussitôt repris le combat.

En décembre dernier, le Mouvement pour les arts et les lettres rendait publics son plan d'action pour 2001 ainsi que ses quatre principales revendications :

- 45 millions supplémentaires et récurrents pour le CALQ ;
- 100 millions supplémentaires et récurrents pour le Conseil des Arts du Canada ;
- la réaffirmation par le gouvernement du Québec de son appui concret à la Politique culturelle québécoise (adoptée en 1992) ;
- la mise sur pied d'un comité d'analyse de l'effort municipal en matière de soutien à la création et à la diffusion.

On constate donc qu'en 2001, le M.A.L. a décidé d'étendre son action aux sphères fédérale et municipale. Dès janvier, le M.A.L. entreprenait une tournée régionale qui l'a conduit à Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières, Québec, Chicoutimi et Rimouski. Cette tournée a permis de rencontrer de nombreux artistes des régions qui nous ont communiqué leurs commentaires et recommandations.

Le 26 février dernier, une grande manifestation avait lieu à Montréal. En plein hiver, plus de 800 artistes, artisans, écrivains, musiciens, danseurs, comédiens et travailleurs culturels sont descendus dans la rue afin de réclamer haut et fort le soutien gouvernemental auquel nous avons droit.

Le mois de mars fut assez mouvementé. Avec l'accession de M. Bernard Landry au titre de premier ministre, on a assisté à un important remaniement ministériel par lequel Mme Diane Lemieux a succédé à Mme Maltais aux commandes du ministère de la Culture et des Communications. Le 29 mars, la nouvelle ministre des Finances, Mme Pauline Marois, déposait le budget tant attendu. Je n'entrerai pas dans les détails de cette période tumultueuse déjà décrite dans le *Bloc-notes* d'avril, que vous venez de recevoir. Je me limiterai ici aux gains concrets obtenus par le M.A.L. cette année.

Côté Québec : le M.A.L. a remporté une deuxième victoire encore plus éclatante que celle du printemps dernier puisque, pour la première fois depuis sa fondation en 1995, le CALQ a reçu une véritable augmentation récurrente de son budget. Pour résumer, d'ici 2003-2004, le budget de base du CALQ sera progressivement porté à 64,4 M\$. Son budget actuel étant de 43,4 M\$, cela représente une augmentation de près de 50%, ce qui n'est pas négligeable. On ne peut que se réjouir de l'attention que le gouvernement québécois daigne enfin accorder à ses créateurs après avoir, pendant des années, vanté l'importance cruciale de la culture sans guère de souci du sort des artistes. Soulignons que la nouvelle ministre de la Culture, Mme Diane Lemieux, a joué un rôle déterminant dans cette victoire des créateurs et qu'elle manifeste le désir de collaborer avec nous, ce qui augure bien de l'avenir.

LE MOUVEMENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES (M.A.L.)

se compose des associations suivantes :

- le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)
- le Conseil des métiers d'art du Québec (CMA)
- le Conseil québécois de la musique (COM)
- le Conseil québécois des arts médiatiques (COAM)
- le Conseil québécois du théâtre (COT)
- sept Conseils régionaux de la culture du Québec (CRCO)
- le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAG)
- le Regroupement québécois de la danse (ROD)
- l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)

REGROUPEMENT
DES ARTISTES
EN ARTS VISUELS
DU QUÉBEC

Avec 64,4 M\$ de budget annuel, on est encore loin des 90 M\$ que le M.A.L. réclame pour le CALQ, noterez-vous ; mais il faut reconnaître que, pour une coalition qui n'a qu'un an et demi d'existence, le Mouvement pour les arts et les lettres a déjà démontré une impressionnante capacité à faire bouger les choses.

Côté fédéral : là encore, les nouvelles sont excellentes. Début mai, le gouvernement canadien accordait à Patrimoine Canada une hausse assez spectaculaire de 500 M\$ répartis sur trois ans (auxquels il faut additionner 60 M\$ destinés à la Société Radio-Canada). De ce montant, le Conseil des Arts du Canada récolte 75 M\$ supplémentaires (également répartis sur trois ans), ce qui porte son budget 2000-2001 à 149,2 M\$. De surcroît, la relève artistique, les régions et les organismes culturels, notamment, se voient promettre un appui financier considérable. Bien entendu, il faudra surveiller la façon dont les sommes annoncées rejailliront sur les arts visuels. Et comme Mme Sheila Copps, ministre du Patrimoine, se propose d'allouer près de 20% de ces 560 M\$ à l'Internet, aux nouveaux médias et à la numérisation des contenus culturels canadiens, il faudra aussi surveiller de très près la façon dont sera traitée la fameuse question des droits d'auteur sur le Web.

La clef du succès du M.A.L., vous la connaissez : c'est la mobilisation, la persévérance, c'est la solidarité entre créateurs. Je sais donc l'occasion pour remercier encore une fois tous ceux et celles qui ont participé cette année aux activités du M.A.L.

CARFAC

Tel que rapporté dans le *Bloc-notes*⁵, le Conseil des Arts du Canada a repris l'an dernier, après cinq années d'interruption, son programme d'aide aux *organismes nationaux de services aux artistes* (ONSA). C'est ainsi que CARFAC national a reçu la somme de 50 000 \$ qui l'a aidé à se remettre sur pied après des années de famine dont il avait beaucoup souffert sur le plan organisationnel. Entre autres changements, CARFAC a engagé au bureau central de Toronto une nouvelle directrice que certains d'entre vous connaissent puisqu'il s'agit d'une artiste de Montréal, Annie Martin. Précisons tout de suite que c'est Audrey Churgin, une artiste d'Ottawa, qui a succédé en novembre à Frank McLean à la présidence de CARFAC.

Je vous rappelle que le conseil d'administration de CARFAC se compose de deux instances : le conseil national et l'exécutif national. Le conseil national a connu un renouvellement majeur depuis l'automne : dorénavant, Rob Chandler représente l'Ontario ; Bill Lobchuk, de Winnipeg, représente le Manitoba ; Ed Pas, de Saskatoon, représente la Saskatchewan ; Nigel Roe, de Charlottetown, représente l'Île-du-Prince-Édouard ; Dan O'Neill, de Halifax, représente la Nouvelle-Écosse ; et Audrey Feltham représente Terre-Neuve. Les autres délégués⁶ au conseil national n'ont pas changé, c'est donc toujours Michel Campeau qui représente le Québec.

En ce qui concerne l'exécutif national de CARFAC, Danielle April ayant quitté la présidence

du RAAV, c'est moi qui lui ai succédé au poste de vice-président associé de CARFAC et représentant national du Québec. Mentionnons que c'est toujours Léo Beaulieu, notre directeur, qui tient les cordons de la bourse de CARFAC à titre de trésorier national de l'organisme.

Outre le nécessaire travail de consolidation de CARFAC, nos efforts au niveau fédéral ont principalement porté sur les dossiers suivants :

- La demande de licence du Musée des beaux-arts du Canada, dont nous avons déjà parlé plus haut. Bien entendu, nous avons coordonné nos efforts avec le bureau national de CARFAC. Par exemple, le RAAV s'est chargé d'émettre un communiqué de presse en français afin de dénoncer la manœuvre du Musée, tandis que simultanément, le bureau national de CARFAC s'occupait du communiqué anglais, le tout dans le but d'attirer, dans un premier temps, l'attention des artistes et des médias. D'autres actions conjointes suivront afin de régler cette affaire extrêmement sérieuse puisqu'il s'agit de l'un des plus prestigieux musées d'art canadiens, et aussi de l'un des plus richement subventionnés par l'État.

- La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada (BOAC)

Cette affaire a commencé par l'annonce, à la fin de l'été 2000, de nouvelles règles de fonctionnement pour la BOAC. En réponse à cette annonce, le RAAV publiait en octobre dernier un communiqué de presse dénonçant ces nouvelles règles qui, d'une manière générale et con-

(5)
Bloc-notes 63,
octobre 2000.

(6)
Outre Michel Campeau,
les délégués ayant
conservé leur poste au
conseil national depuis
l'automne (voir *Bloc-
notes* 63) sont
Susan Madsen
(Colombie-Britannique),
Sarah Maloney
(Nouveau-Brunswick) et
Karl Beveridge
(représentant national du
CARFAC Copyright
Collective).

trairement à ce qui avait été la pratique antérieure, limitaient pour les artistes la possibilité de présenter eux-mêmes leurs œuvres pour fin d'acquisition. Une lettre dans le même sens fut envoyée à la directrice de la BOAC, Mme Victoria Henry. Solidaire de ce constat, CARFAC faisait de même, réclamant une rencontre avec la directrice afin de discuter de ces nouvelles procédures. Dans l'intervalle, le RAAV et CARFAC convenaient d'une stratégie de défense selon laquelle il serait instamment demandé à la BOAC d'entrer dans une négociation autour des nouvelles règles de fonctionnement, notamment en ce qui concerne leur influence sur le respect des droits d'auteur. La rencontre, à laquelle participèrent le RAAV, CARFAC et la BOAC, eut lieu en février dernier à Ottawa. Les positions respectives y furent expliquées et il fut convenu de poursuivre les discussions avant de procéder à une demande officielle de négociation auprès du Tribunal canadien réglant les relations entre artistes et producteurs dans le cadre de la loi canadienne sur le statut de l'artiste. Présentement, une autre rencontre est prévue pour la fin juin entre le RAAV, CARFAC et la BOAC. Cette rencontre sera déterminante pour la suite des actions, notamment depuis l'annonce de la BOAC concernant ses récents achats d'œuvres qui, contrairement à ce qui avait été annoncé à la communauté artistique canadienne, totalisaient non pas 50 000 \$, mais bien plutôt 190 000 \$. La question qui se pose actuellement est de savoir dans quelle mesure la communauté canadienne peut compter sur un véritable soutien des institutions en place. En mentant à la communauté, la

BOAC s'est placée dans une position qui sera difficile à tenir très longuement. Une chose est sûre, la communauté canadienne est en droit d'attendre beaucoup de la part de ces institutions. Le RAAV et CARFAC montent la garde et peaufinent leur stratégie.

On ne saurait clore cette section sans souligner la générosité avec laquelle le CARFAC Copyright Collective a accepté de partager avec la SODART les redevances reprographiques qu'il a obtenues de Cancopy. Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, la SODART a ainsi reçu de CARFAC plus de 46 000 \$. Soulignons que rien n'obligeait CARFAC à poser ce geste. D'autant moins qu'en principe, Cancopy ne distribue pas de redevances reprographiques au Québec où c'est un autre organisme, Copibec, qui s'en occupe. C'est donc grâce à l'ouverture fraternelle de CARFAC que tous ceux et celles qui ont adhéré à la SODART avant le 31 décembre 1998 ont pu bénéficier cette année d'un chèque de 365 \$ (le décalage de deux ans est tout à fait normal dans le contexte du droit reprographique). Si vous souhaitez de plus amples détails sur l'origine de ce chèque ou sur le droit reprographique en général, je vous invite à relire l'article publié dans le *Bloc-notes* 68 de mars 2001.

PUBLICATION D'OUTILS PRATIQUES POUR LES ARTISTES

Cette année, nous avons franchi des pas importants dans ce domaine. D'abord, le *Bloc-notes* a régulièrement publié des articles de vulgarisation destinés à informer les membres sur des questions de base. Rédigés en

termes simples et précis, ces articles ont couvert des sujets variés que tout artiste a besoin de connaître, par exemple : qu'est-ce que le droit d'auteur ? Qu'est-ce que le droit d'exposition ? Quels sont nos principaux revenus de droit d'auteur en tant qu'artistes visuels ? Quelle est la différence entre un plagiat et une contrefaçon ? Qu'est-ce que le droit de suite ? *et cætera*. D'autre part, nous avons le grand plaisir de vous inviter au lancement du guide légal publié par le RAAV. Ce lancement aura lieu ici même aujourd'hui, juste après l'assemblée générale, vers 17h si tout va bien. Nous espérons que vous pourrez rester avec nous et profiter du prix de lancement de 5 \$. Intitulé *Le droit et les contrats en arts visuels au Québec*, cet ouvrage a été rédigé par deux experts des droits de l'artiste, M^e Georges Azzaria et M^e Normand Tamaro, à qui nous adressons nos plus chaleureux remerciements. Nous voulons également remercier Jean-Michel Sivry, membre honoraire et ex-directeur du RAAV, qui a gracieusement accepté de jouer les rôles d'éditeur et de graphiste avec le professionnalisme qu'on lui connaît. Le livre qui résulte de cette collaboration a pour objectif de renseigner les artistes dans leurs rapports juridiques avec les diffuseurs et fournit notamment une quinzaine de contrats prêts à être utilisés. C'est donc un « must », une occasion à ne pas manquer !

PROGRAMME DE FORMATION DESTINÉ AUX MEMBRES

Malheureusement, à notre grand regret, il n'a pas été possible, cette année, d'offrir des ateliers de perfectionnement à nos membres. Cependant, nous

avons bon espoir de changer la situation en 2001-2002 puisque le gouvernement du Québec a décidé d'injecter de nouveaux crédits de 27,6 M\$ afin de favoriser le développement et la consolidation de l'emploi dans le secteur culturel ainsi que la formation continue. De ces 27,6 M\$ répartis sur deux ans, 12,6 M\$ proviendront du ministère de la Culture et 15 M\$ d'Emploi-Québec. Cet argent servira à l'implantation d'une *Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture* qui a été élaborée conjointement par le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), dont le RAAV est membre, et par les trois ministères concernés : Culture, Emploi et Solidarité sociale. Le RAAV participera en juin à la prochaine assemblée générale annuelle du CQRHC et tentera de se faire élire au conseil d'administration afin de défendre directement et activement les intérêts des artistes visuels en matière de formation continue.

DÉMARCHES AUPRÈS DE LA SODEC

Au cours de l'exercice, le RAAV a rencontré à deux reprises les représentants de la Société de développement des entreprises culturelles, mieux connue sous son acronyme de SODEC. La première rencontre a eu lieu en janvier. Elle a réuni des représentants du M.A.L. et de la SODEC, dont le président de cette dernière, M. Pierre Lafleur. Cette première prise de contact a permis au RAAV de remettre sur la table la fameuse question du marché de l'art. La SODEC ne s'est jamais occupée de soutenir le marché des arts visuels alors qu'il s'agit pourtant d'une entreprise culturelle. En examinant la loi

constitutive de la SODEC, nous nous sommes rendu compte que son mandat inclut évidemment le soutien au cinéma, aux arts de la scène, au disque, mais *pas aux arts visuels*. Notre domaine est carrément exclu de la juridiction de la SODEC, à l'exception de certains programmes à l'exportation. Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi le marché de l'art est en piètre état comparé à d'autres secteurs culturels.

La deuxième rencontre a eu lieu le 6 février. Cette fois, il s'agissait d'un « tête-à-tête » entre le RAAV et la SODEC. Le RAAV était représenté par Léo Beaulieu et moi-même, et la SODEC par MM. Pierre Lafleur et Bernard Boucher, respectivement président et directeur général. Cette réunion plus intime nous a permis d'aller plus loin dans l'exploration des moyens nécessaires pour dynamiser le marché de l'art et pour obtenir que l'État québécois s'investisse enfin dans cette question cruciale pour l'avenir des arts visuels. M. Lafleur a convenu que la SODEC devait rencontrer le CALQ à ce sujet et nous savons que la rencontre a déjà eu lieu. Cela augure bien de l'avenir mais de toute évidence, ce dossier exigera encore beaucoup de travail.

Notons que nous venons d'écrire à Mme Diane Lemieux, ministre de la Culture, pour lui demander un rendez-vous afin de discuter de cette importante question.

ENQUÊTE SUR LE STATUT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES ARTISTES EN ARTS VISUELS

Je commence par remercier tous

ceux et celles qui, l'automne dernier, ont pris le temps de remplir le questionnaire que leur a fait parvenir l'Institut national de la recherche scientifique (INRS - Urbanisation, Culture et Société). J'aimerais également remercier les artistes qui ont testé ce questionnaire en phase préliminaire, ainsi que les chercheurs de l'INRS qui collaborent avec nous depuis le début avec beaucoup d'enthousiasme et de rigueur, notamment MM. Guy Bellavance, Léon Bernier et Benoît Laplante.

Vous avez sans doute trouvé ce questionnaire passablement détaillé et, entre parenthèses, dites-vous bien que sa conception a exigé beaucoup de travail de notre part. Cependant, votre patience sera récompensée car jamais, dans l'histoire du Québec et du Canada, on n'aura réuni autant d'informations précises sur les artistes en arts visuels. Les résultats dépassent toutes nos espérances puisque sur les quelque 3 200 questionnaires distribués, nous avons obtenu un taux de réponse de près de 40 %, ce qui est énorme. Ce taux atteint même 50 % chez les membres du RAAV. Nous sommes donc en mesure de tirer des conclusions statistiquement significatives sur notre profession.

À ce sujet, vous avez tous reçu aujourd'hui un sommaire qui présente certaines des premières conclusions de l'enquête. En voici quelques-unes parmi les plus remarquables :

- Le revenu brut moyen des artistes en arts visuels est de 25 000 \$, toutes sources de revenus confondues. Toutefois, les gains tirés directement de la

pratique de l'art sont généralement faibles : un artiste sur deux en retire moins de 1 000 \$ par année et tout juste un artiste sur trois en retire au moins 10 000 \$.

- Un artiste sur quatre dit ne pas avoir de discipline principale, ce qui souligne l'importance de la multidisciplinarité en arts visuels.

- Plus de la moitié des artistes n'ont jamais reçu de droits d'exposition tandis que près des deux tiers de ceux qui en ont reçu ont touché moins de 1 000 \$ au cours des trois dernières années.

- Près des trois quarts des artistes qui ont demandé une subvention en ont reçu au moins une (on parle ici de subventions du CALQ, du Conseil des Arts du Canada ou d'un autre organisme public ou privé).

Ces quelques conclusions ne représentent qu'une parcelle de l'analyse qui sera menée à partir de l'immense volume d'information recueilli. Ce processus d'analyse des données, long et coûteux, devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2002. Entre autres, nous voulons mieux cerner le profil de carrière des artistes en arts visuels. Bien entendu, le *Bloc-notes* vous tiendra informés de tous les nouveaux résultats de cette enquête majeure qui fournira, notamment, des renseignements objectifs indispensables au *Forum sur la situation des arts visuels au Québec* dont je vais vous parler à l'instinct.

PRÉPARATION D'UN FORUM DES ARTS VISUELS AU QUÉBEC
Soulignons d'abord que nous avons remplacé l'expression *États*

généraux utilisée l'année dernière par le terme *Forum* qui nous paraît plus exact et plus dynamique.

Le RAAV est en train de mettre sur pied le comité organisateur de ce Forum. En effet, une entreprise d'une telle envergure nécessite de nombreuses démarches et une solide équipe. Essentiellement, le Forum visera à faire le point sur la situation de notre domaine, à évaluer en profondeur les principaux paramètres qui influencent aujourd'hui la pratique des arts visuels, cela dans le but de parvenir à un large consensus sur les *moyens* à prendre pour améliorer la situation. Pour que le constat et les recommandations soient fidèles à la réalité, il est essentiel de rassembler, non seulement les artistes, mais tous ceux et celles qui participent au développement et à la vitalité de notre secteur : critiques, commissaires d'exposition, galeristes, historiens, professeurs, diffuseurs, centres d'artistes et d'exposition, musées, conseils des arts et ministères, Observatoire de la culture, etc.

C'est donc une vaste consultation ouverte et démocratique que nous organisons avec l'objectif d'en arriver à des recommandations concrètes qui seront remises au ministère de la Culture en vue de l'adoption d'un *Plan d'action en arts visuels* par le gouvernement. Le Forum est prévu pour l'automne 2002 et des discussions sont en cours avec le CALQ et le MCC. Parmi les questions qui seront abordées lors du Forum, citons :

- La diffusion et les diffuseurs
- La Loi S-32.01 sur le statut professionnel de l'artiste
- Le rôle de l'État : la politique

culturelle

- Les organismes subventionneurs
- Le marché de l'art à l'ère du cybercommerce
- La pluralité des pratiques artistiques
- Le droit d'auteur
- La sécurité sociale et économique des artistes
- La formation et l'éducation artistiques

Alimenté par les analyses issues de notre enquête sur le statut sociodémographique des artistes, le Forum sera un moment privilégié pour faire mieux connaître l'état actuel de la pratique des arts visuels à la fois aux instances gouvernementales, aux institutions, au grand public et aux artistes eux-mêmes. Il est temps que les arts visuels occupent la place publique. Ce Forum constitue un tremplin unique afin de donner le coup d'envoi et propulser notre profession vers les changements très substantiels qui s'imposent.

CONCLUSION

En terminant, je veux remercier tous ceux et celles qui soutiennent activement le RAAV en lui accordant leur temps et leur énergie : les membres du conseil d'administration, les membres des comités, les bénévoles et les employés. En particulier, j'aimerais exprimer ma plus sincère gratitude à deux membres de notre équipe qui nous quittent ce printemps après plusieurs années de service. Ces deux pionniers ont vécu les débuts héroïques de notre organisme et ont largement contribué à le mettre sur pied. Il s'agit de Béangère Landry, véritable mémoire vivante du RAAV où elle œuvrait depuis 1995, principalement à titre d'adjointe administrative ; et Georges Azza-

Le RAAV remercie ses membres, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de la Culture et des Communications.



Ce papier est une gracieuseté de Rolland Inc. que nous remercions pour sa commandite.

Les bureaux du RAAV et de la SODART sont situés au 460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 913 Montréal (Québec) H3B 1A7 Télécopieur (514) 866-9906

RAAV :
Téléphone
(514) 866-7101
Courriel
raav@raav.org
Internet
www.raav.org

SODART :
Téléphone
(514) 906-0230
Courriel
sodart@raav.org
Internet
www.raav.org/sodart

**REGROUPEMENT
DES ARTISTES
EN ARTS VISUELS
DU QUÉBEC**

COMITÉ EXÉCUTIF

Richard Baillargeon, président
Pierre Tessier, 1^{er} vice-président
Michel Campeau, 2^e vice-président
Yves O'Reilly, secrétaire
Carole Gauron, trésorière
Daniel Erban

**ADMINISTRATEURS,
ADMINISTRATRICES**

Chryso Bashonga
Dominique Brais
Clara Gutsche
Nikolai Kupriakov
Claude Lamarche-2/NPC
Dominique Laquerre
Francine Larivée

SECRETARIAT DU RAAV

Direction : Léo Beaulieu
Administration : Isabelle Scarfo
Services aux membres : Sylvain Faucher
Communications : Isabelle Bernier
Gestion des ressources
humaines : Steve Lescault
Documentaliste : Christine Paré

SECRETARIAT DE LA SODART

Direction des affaires juridiques
du RAAV et de la SODART : Maryse Beaulieu
Responsable de la gestion des droits :
Katia Macias-Valadez
Société canadienne des postes.
Envois de publications.
Numéro de convention 40031992



Photo : Louise Blodreau

Danielle April

ria, directeur des droits à la SODART, dont les lumières juridiques éclairaient notre route depuis 1997. Il faut également souligner le départ, l'automne dernier, de deux perles de notre équipe : Christine Routhier, directrice des opérations à la SODART, dont l'engagement et la compétence exceptionnels ont permis à notre SODART de prendre son essor ; et Thérèse Saint-Pierre, qui a occupé de multiples fonctions au sein du RAAV tout en soutenant les artistes par son empathie et sa perspicacité légendaires. Le RAAV doit beaucoup à Christine, Thérèse, Béangère et Georges, et je salue bien haut le dévouement dont ils ont fait preuve. Je souhaite également souligner l'excellence de deux employés que le RAAV a eu la chance d'embaucher cette année, Steve Lescault et Jean-François Martel, respectivement coordinateur des bénévoles et documentaliste. J'ajoute que le RAAV n'existerait pas sans le travail bénévole généreusement accompli par les membres des divers comités. À tous un grand merci !

Je veux aussi remercier trois employé-es qui sont avec nous depuis un certain temps et dont le travail est très apprécié : Katia Macias-Valadez, responsable de la gestion des droits à la SODART ; Sylvain Faucher, responsable des services aux membres du RAAV ; et Isabelle Bernier, responsable des communications au RAAV.

Par ailleurs, j'aimerais vous présenter la personne qui succède à M^e Georges Azzaria à la direction des affaires juridiques du RAAV et de la SODART : M^e Maryse Beaulieu, que nous venons tout juste d'engager. Maryse, je te souhaite la plus cordiale bienvenue parmi nous !

Enfin, je tiens à rendre un vibrant hommage à Danielle April, ma prédécesseure, qui a accompli un travail titanesque pendant ses deux années et demie à la présidence de notre association. Danielle, au nom de tous les artistes en arts visuels du Québec, je te dis merci !

Richard Baillargeon